

Avis de détermination relatif au Registre canadien d'évaluation d'impact

Le présent avis de détermination est émis par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Parcs Canada a déterminé que le projet n'était pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

La présence de pucerons lanigères de la pruche, une espèce d'insecte exotique envahissant, a été détectée à Kejimikujik. Cette évaluation d'impact détaillée (EID) utilise le cadre décisionnel Résister-Accepter-Diriger pour examiner les autres solutions dont dispose Parcs Canada, en collaboration avec les Mi'kmaq, pour lutter contre l'infestation de pucerons lanigères de la pruche. La comparaison des risques et des avantages de l'approche par défaut « Accepter/Adapter » (ou ne rien faire) avec les risques et les avantages d'une gestion active utilisant une approche combinée « Résister et diriger » aboutit aux conclusions suivantes :

On s'attend à ce que les forêts de pruches qui ne sont pas activement gérées subissent des changements importants de leur structure et de leur fonction, conséquence directe de l'infestation de pucerons lanigères de la pruche. En raison de l'étendue importante des forêts de pruches, de la disponibilité limitée des options de contrôle des pucerons lanigères de la pruche et de l'échelle à laquelle les interventions de gestion active disponibles peuvent être appliquées, il s'agit du résultat probable pour la plupart des peuplements de pruches à Kejimikujik.

La lutte contre les effets de l'infestation des pucerons lanigères de la pruche grâce à l'application proposée d'un traitement chimique dans les peuplements prioritaires permettra à la pruche de persister dans une partie des forêts et contribuera à maintenir la structure et la fonction caractéristiques de la pruche dans les peuplements traités. La conservation de certains peuplements de pruche atténuera les effets en cascade potentiels sur d'autres espèces attribuables aux changements forestiers provoqués par les pucerons lanigères de la pruche. Les effets négatifs potentiels, tels que ceux associés aux insectes non ciblés, sont probablement de courte durée, d'ampleur limitée et largement atténuables. La lutte chimique aidera à combler le fossé entre l'état actuel de l'infestation des pucerons lanigères de la pruche et le moment où des approches plus durables de gestion active de l'espèce, telles que le biocontrôle, seront disponibles.

La capacité des Mi'kmaq à utiliser la pruche et les plantes de sous-bois associées sera compromise si Parcs Canada n'intervient pas pour lutter contre l'infestation de pucerons lanigères de la pruche. L'identification et le signalement clairs des arbres traités à l'imidaclopride donneront aux Mi'kmaq le choix d'utiliser ces arbres et les plantes de sous-bois environnantes pour leur usage traditionnel ou d'utiliser d'autres peuplements non traités. Les risques associés à la gestion active des pucerons lanigères de la pruche pour la santé des Mi'kmaq sont considérés comme atténuables.

L'application proposée de la sylviculture sur le terrain de camping de Jeremy's Bay vise principalement à répondre aux objectifs d'expérience et de sécurité des visiteurs. Orienter le changement de cette manière permet d'accélérer la transition vers un type de forêt dominé par des espèces d'arbres autres que la pruche plus rapidement que si rien n'était fait. L'ampleur de ces changements pour la structure et la fonction de la forêt sera faible, car elle ne concernera que la zone limitée du terrain de camping de Jeremy's Bay (environ 50 hectares). Les effets négatifs potentiels sur l'expérience des visiteurs seront

atténués par le choix du moment des activités, afin d'éviter la haute saison des visites, et par l'information et la sensibilisation du public. Parcs Canada sensibilisera le public à l'infestation de pucerons lanigères de la pruche et fera part d'information sur ses efforts de collaboration avec les Mi'kmaq pour gérer les infestations de pucerons lanigères de la pruche.

Contrairement à l'inaction, la gestion active des pucerons lanigères de la pruche peut être bénéfique pour le paysage culturel. Cependant, afin de tirer pleinement parti de ces avantages, entre autres nombreux objectifs, une collaboration étroite avec les Mi'kmaq sera essentielle.

Les organisations non gouvernementales environnementales (ONGE), le grand public, les parties prenantes locales et les ministères ont fait part de leurs commentaires sur l'ébauche d'EID. La plupart des organisations et des personnes qui ont formulé des commentaires étaient généralement favorables au projet, mais certaines préoccupations concernant la meilleure façon de mettre en œuvre le projet ont été soulevées et des recommandations ont été formulées. Les principaux domaines de préoccupation évoqués par plusieurs parties étaient notamment les suivants : 1) la meilleure façon de mettre en œuvre les interventions sylvicoles sur le terrain de camping de Jeremy's Bay; 2) la nécessité d'une zone tampon pour protéger les plans d'eau lors du traitement avec IMA-JET; 3) la nécessité de mettre en œuvre des efforts de sensibilisation et d'éducation supplémentaire du public, des visiteurs, des parties prenantes et du personnel sur les pucerons lanigères de la pruche et les approches de gestion active. Ce retour d'information a entraîné des modifications du projet et des explications supplémentaires dans l'EID.

Les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont formulé plusieurs recommandations quant au projet et à l'ébauche d'EID lors des activités de mobilisation et de consultation. Il s'agissait notamment de préoccupations concernant les effets sur la santé des Mi'kmaq, de l'application d'une zone tampon de 15 mètres autour des cours d'eau dans les peuplements où de l'IMA-JET sera utilisé, du souhait d'identifier et de traiter les arbres « grand-mères » hérités/culturellement modifiés dans le cadre du projet pilote, d'un intérêt pour les interactions du projet avec le réseau mycorhizien dans les peuplements de pruche, et d'une collaboration continue impliquant la participation directe des Mi'kmaq au projet pilote pour apprendre et orienter la prise de décision partagée. Ces recommandations ont servi de base à la sélection des composantes valorisées, à l'élaboration des mesures d'atténuation, ainsi qu'aux plans de participation au projet pilote, à la poursuite de la collaboration et à la prise de décision partagée en matière de gestion des pucerons lanigères de la pruche.

Les approches futures de la gestion des pucerons lanigères de la pruche, après la mise en œuvre du projet pilote proposé, seront élaborées en collaboration avec les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse. Un plan de gestion des pucerons lanigères de la pruche pour Kejimikujik sera élaboré et tiendra compte des résultats souhaités pour l'écosystème forestier et les autres composantes valorisées, des leçons tirées de la mise en œuvre précoce, de la surveillance et de la recherche.

Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour les éléments suivants pendant le projet pilote : forêts de pruches du Canada, insectes, faune, paysages culturels, ressources culturelles, santé des Mi'kmaq, expérience des visiteurs, sol, eau et végétation. L'élaboration d'autres mesures d'atténuation fera l'objet d'une collaboration continue entre Parcs Canada et les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse.

Compte tenu de la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites dans l'EID, le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement.

Pour demander une copie du rapport d'évaluation d'impact détaillée, communiquez avec :

Parc national et lieu historique national Kejimikujik

C.P. 236 Maitland Bridge (Nouvelle-Écosse) B0T 1B0

Téléphone : 902-682-2770

Adresse électronique : pc.LetsTalkKejimkujik.pc@canada.ca